

Ils s'intègrent dans une approche globale afin de constituer une véritable boîte à outils qui permet un accompagnement adapté aux besoins à court ou moyen terme des exploitations agricoles.

Le PASS a pour objectif de répondre de manière ciblée, calibrée et réactive à un besoin de court terme d'investissement matériel ou immatériel et permet d'accompagner des investissements de faible ampleur. Les plafonds de dépense ou d'aides sont limités. Les PASS peuvent également compléter les dispositifs PCAE pour des montants d'investissement peu élevés : exemple PASS ELEVAGE – PCAE 411 ELEVAGE).

Le CONTRAT peut mobiliser différentes sources financières (Région, FEADER, FEDER) et instruments financiers à disposition. Le plafond de dépense est plus élevé. Le CONTRAT offre un accompagnement adapté à la stratégie de l'entreprise sur 3 à 5 ans pour qu'elle réalise ses investissements matériels et immatériels.

Mesures	Investissements	Période de dépôt de dossiers (sous réserve de modification)	Informations
Investissements en Agriculture Biologique	Investissements des exploitations bio	Du 04/01/2020 au 31/03/2021	EN SAVOIR PLUS
Pass expertise BIO	Projet de conversion à l'Agriculture Biologique (AB)	Le dépôt des dossiers en 2021 est au fil de l'eau.	EN SAVOIR PLUS
Pass Elevage	Petits investissements spécifiques	Le dépôt des dossiers en 2021 est au fil de l'eau jusqu'au 30 septembre 2021	EN SAVOIR PLUS
Pass élevage-porcins biosécurité	Biosécurité porcine	dépôt des dossiers en 2021 est au fil de l'eau jusqu'au 30 septembre 2021	EN SAVOIR PLUS
Pass Agri Valorisation	Lancements d'activité, mises à niveau/ développement d'atelier. accompagnement stratégique aval (étude marketing, étude de marché) positionnement à l'export	A venir	EN SAVOIR PLUS
Pass et Contrat Agritourisme	Investissement agritouristique matériel ou immatériel	Le dépôt des dossiers en 2021 est au fil de l'eau.	PASS >> EN SAVOIR + CONTRAT >> EN SAVOIR +
Pass Agri Plantation	Plantation d'espèces de diversification (PPAM, châtaigne, kaki, grenade, figue, asperge)	Le dépôt des dossiers en 2021 est au fil de l'eau.	EN SAVOIR PLUS
Aide à la protection des vergers	Investissements de protection de leurs vergers contre les risques climatiques (grêle, gel, pluies excessives) et/ou sanitaires.	Le dépôt des dossiers en 2021 est au fil de l'eau.	EN SAVOIR PLUS

COMMENT ACCÉDER À CES AIDES ?

Comme tous les financements, l'investissement (signature de devis, bon de commande, versement d'acompte) ne doit pas être réalisé avant d'avoir déposé le dossier de demande d'aide.

Les dossiers de demande de financement et les notices sont disponibles sur le site de la région www.laregion.fr

Pour toutes ces mesures, La Chambre d'Agriculture vous propose un accompagnement pour vous informer ou vous aider à constituer votre demande d'aide (prestation payante).

VOTRE CONTACT



Stéphane AFRICANO

Conseil agriculteurs en difficulté. Projets d'investissements & transmission d'exploitation

04 68 35 87 82 / 06 42 73 74 90

s.africano@pyrenees-orientales.chambagri.fr

